

A.P.M.E.P.

VOTE 2020

Il est important que notre Association soit forte pour faire entendre sa voix à tous les niveaux (national, régional, local). La représentation de l'A.P.M.E.P. sera d'autant plus reconnue que le nombre de votants sera grand.

Le vote annuel qui vous est demandé vous permet de participer à la vie de l'Association.

VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS, VOTEZ !

**Votre vote doit être posté avant
le 22 mai 2020***

Avant de remplir votre bulletin de vote, lisez attentivement les pages qui suivent. Les résultats seront publiés dans le BGV de juin 2020.

* En cas de réception tardive de cette brochure, consulter le site Internet <http://www.apmep.fr> pour savoir si la date limite de vote n'a pas été reportée.

SOMMAIRE

- I. Modalités
- II. Rapport d'activité
- III. Rapport financier
- IV. Renouvellement partiel du Comité National
Déclarations de candidatures

I - MODALITÉS

Attention :

Conformément aux statuts votés en octobre 2000, et au règlement intérieur, il s'agit de pourvoir, cette année, 14 sièges du Comité National (la moitié des sièges régionaux). Ainsi les adhérents sont donc appelés à voter sur :

1. **le rapport d'activité**
2. **le rapport financier**
3. **et SEULS les adhérents des Régionales CONCERNÉES** sont appelés à voter pour renouveler leurs représentants au Comité National

POUR VOTER

- 1 - Dans les pages qui suivent, **prenez connaissance** du rapport d'activité, du rapport financier, ainsi que des déclarations des candidats au Comité National.
- 2 - **Remplissez** le bulletin de vote.
- 3 - **Introduisez** votre bulletin de vote dans l'enveloppe bleue qui ne doit porter aucune mention manuscrite.
- 4 - **Introduisez** l'enveloppe bleue dans l'enveloppe d'expédition sur laquelle vous aurez noté vos nom, prénom, Régionale et signature ; postez dès que possible (vous faciliterez ainsi le travail très lourd du secrétariat).

Date limite d'envoi : 22 mai 2020*

* En cas de réception tardive de cette brochure, consulter le site Internet <http://www.apmep.fr> pour savoir si la date limite de vote n'a pas été reportée.

II – RAPPORT D'ACTIVITE 2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Présenté par le bureau national

1. Introduction
2. Le travail interne
 - 2.1. Le Comité national
 - 2.2. Le Bureau
 - 2.3. Le site Internet de l'association et les publications
 - 2.4. La réflexion et la formation
 - Les commissions et groupes de travail
 - Les Journées Nationales
 - Le séminaire national
3. Les relations externes
 - 3.1. Avec l'ADIREM
 - 3.2. Avec les autres associations et sociétés savantes
 - 3.3. Les relations avec les syndicats d'enseignement
 - 3.4. Les relations avec la presse
4. Conclusion

1. Introduction

Depuis quelques années, ne figurent, dans ce rapport, que les actions spécifiques que l'APMEP a menées au cours de l'année civile. La plaquette « Visages de l'APMEP » assure la présentation de notre association ainsi que celle des nouvelles brochures. Cette plaquette est mise à jour tous les ans en fin d'année scolaire et son contenu est approuvé par le Comité de juin. Elle a été actualisée sur un certain nombre de points en juin 2017. Rappelons également qu'elle contient également le texte d'orientation approuvé en 2010.

Le site de l'association est l'organe principal de communication de l'APMEP. On y trouve évidemment, presque en temps réel, la plupart des actions de l'APMEP : les courriers envoyés à l'institution, l'agenda du Bureau national, la présentation des nouvelles brochures, les annonces des vidéoconférences réalisées avec nos partenaires. Le forum, la partie réservée à chaque régionale, les rubriques spécifiques aux commissions et groupes de travail, permettent aux adhérents et militants d'échanger et d'informer de leurs actions. On trouve aussi sur le site des informations sur différents séminaires, colloques... organisés par des associations amies.

2. Le travail interne

2.1 Le Comité national

Le Comité s'est réuni les 18 et 19 mars, les 24 et 25 juin, ainsi que les 18 et 19 novembre 2017

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU COMITÉ DES 18 ET 19 MARS 2017

- **Propositions pour la nouvelle revue**

Le comité de mars 2017 était amené à voter sur les propositions issues du groupe de travail créé à cet effet, à la demande du comité de mars 2016. Pour rappel, le mandat que le comité avait donné au groupe était de « proposer une ligne éditoriale, une maquette, un nom, le noyau d'une équipe, et des modalités de pilotage ».

Voici les propositions du groupe « Revue » :

La revue interroge tous les enjeux de l'enseignement des mathématiques.

Elle constitue une sorte d'interface entre le travail du professeur dans sa classe et la culture mathématique (prise dans un sens large).

Pour cela elle propose, au travers de rubriques dédiées, un **fil rouge** qui peut comporter un axe « vertical » inter-niveaux. Les niveaux d'enseignement des articles seront repérés.

Par ailleurs on y trouvera aussi une partie, dans un style plus « léger », qui accompagne et « entretient le moral » du professeur dans ses soucis et bonheurs quotidiens.

Tout en proposant une **identité** définie (aspect, rubriques...), elle devra aussi offrir :

- une analyse fine des ressources mises à disposition des enseignants : à la fois dans une fonction de mutualisation mais aussi de recension de différents médias (articles, films, outils, objets...);

- un espace d'enrichissement des articles et du fil rouge, dynamique et collaboratif, sur le site, sous la responsabilité du comité de rédaction

- un lien vers l'association et ses engagements (propositions, revendications...).

Rubriques

Sommaire, Mot du président, Éditorial de la revue (tribune, balcon...) : il pourrait être délégué à un groupe, une Régionale, un membre de l'association, dans la logique du contenu du numéro. Il fera ainsi référence à la constitution du dossier choisi,

Expériences de classe, Interdisciplinarité, Convergences (point de vue d'un acteur « extérieur », de la communauté mathématique), **International, Didactique, Politique sociétale, sociologie** : fonctionnement, moyens publics, organes, organismes (mathématiques, institution, société). Vision des mathématiques sur la société,

Documentation : analyse et utilisation des ressources (Kit de survie pour un CDI - Littéramath), **Scientifique** : science mathématique, **Verticalité** : déclinaison d'un objet d'étude mathématique, **Année de... Article sur..., Jeux, Problèmes et concours** :

solutions proposées sur le site + pièces jointes numériques, **Lecture détente, Billet d'humeur...**

Le « fil rouge » :

- Revue papier : une page de présentation de la thématique « fil rouge » du numéro. Des articles « phares » identifiés dans une ou plusieurs rubriques
- Site : dossier numérique. En parallèle de chaque numéro papier, un dossier sur la thématique du « fil rouge » sera accessible sur le site et comportera les articles phares de la revue. Ce dossier ne sera pas figé, il sera mis à jour et complété par des retours sur expérimentation, des ressources existantes (re)découvertes, des compléments... En contenant, au choix, des points de repère institutionnels/des analyses de l'association/des événements d'actualité, il permettra d'identifier l'angle choisi par le comité de rédaction : la ligne éditoriale. Il permettra également de relâcher la pression du bouclage ; le dossier sera « malin » et adaptable (!) puisqu'il sera présenté dans la revue avec l'idée de son évolution sur le site.

Une maquette

La périodicité envisagée prend en compte la nécessité d'épouser les rythmes d'enseignement : 5 numéros répartis sur l'année scolaire.

On peut envisager un hors-série selon les besoins et la demande, qui serait pris en charge par une Régionale (éventuellement celle qui organise les Journées nationales), et qui pourrait être préparé sur l'année complète.

Nous envisageons un format A4 (nous pouvons réfléchir à un format légèrement inférieur), 96 pages en **quadrichromie**, « dos carré collé » (avec une tranche imprimable).

Un travail sur une charte graphique professionnelle est nécessaire. On pourrait se joindre à l'équipe de Mathscope qui a aussi le même besoin.

Sur le site, il faudrait prévoir un espace, accessible uniquement aux adhérents, pour la version numérique et les compléments. Un accès restreint est à prévoir pour « tout public ». On peut envisager qu'au bout de deux ans, la version numérique devienne « tout public ».

Un nom

Le nom de la revue doit être explicite, pour que l'on puisse identifier clairement de quoi elle traite, et attirer de nouveaux collègues. Propositions de noms :

Le fil de l'APMEP ; Le fil... ; Enseigner les mathématiques ; Opérade, la revue de l'APMEP ; Vecteurs ; Aime comme Maths ; ...

Le noyau d'une équipe

Le comité de rédaction réunirait régulièrement en plénière 15 personnes au maximum, ce qui suppose de recruter une vingtaine de personnes. Ce comité n'est pas encore constitué et un appel à candidatures sera lancé en temps utile.

Selon les besoins, un fonctionnement en sous-groupes, avec des missions différentes, sera envisagé.

Un réseau de relecteurs sollicités en amont des réunions est indispensable.

Le comité de rédaction doit être accompagné de toutes les composantes de la communication de l'association.

Des modalités de pilotage

On peut imaginer un « directoire » de la revue (partie du comité de rédaction), au sein duquel un rédacteur en chef sera désigné pour chaque numéro.

Il faut utiliser toutes les ressources de l'association.

Les collègues actifs (au sens de « professionnellement encore en fonction ») ont un rôle prépondérant à jouer pour faire remonter les besoins du terrain et orienter le contenu de la revue en fonction de l'évolution du métier.

Les collègues retraités apportent énormément par leur disponibilité et le temps qu'ils peuvent consacrer à l'élaboration de la revue en dehors des réunions ; ils seront aussi indispensables pour le laborieux et ingrat travail de mise en page, les relations avec l'imprimeur, le suivi, le lien entre la version papier et la version numérique.

À l'unanimité moins deux abstentions, le comité :

- **a approuvé ces propositions ;**
- **a demandé au groupe « Revue » de poursuivre son travail et de présenter au comité de juin 2017 une charte graphique (élaborée par un professionnel) et un comité de rédaction constitué ;**
- **a souhaité que le premier numéro de la nouvelle revue paraisse en mars 2018 ;**
- **a proposé qu'il n'y ait que quatre numéros de la revue en 2018, et cinq les années suivantes.**

Suite aux décisions du comité, le bureau a préparé un courriel destiné à être envoyé aux membres des comités de rédaction du BV et de PLOT :

Cher(e) collègue,

Le Comité National des 18 et 19 mars 2017 a voté le projet présenté par le groupe « Revue » ; ce projet est développé en pièce jointe.

Ce même Comité a mandaté le groupe « Revue » pour réunir un comité de rédaction et en présenter sa composition au comité de juin 2017.

Il est donc temps, dès à présent, de constituer l'équipe éditoriale de cette revue (rédacteurs, relecteurs, responsables des rubriques sur le site, ...).

En tant que qu'actuel membre du comité de rédaction d'une des publications de l'association, nous

vous invitons à rejoindre cette nouvelle équipe.

• Réaction à la « lettre aux lecteurs » incluse dans le BV 522

Dans le BV 522, rubrique « éditorial », une lettre aux lecteurs, concernant la nouvelle revue, a été rédigée et publiée à l'insu du bureau national. Bernard Egger, dans le texte recopié ci-dessous, avait souhaité que le comité prenne position sur la réponse à donner à cette initiative du comité de rédaction du BV.

Le texte suivant a été approuvé par le comité à l'unanimité moins une abstention :

« Le comité national déplore qu'un texte intitulé "lettre aux lecteurs" ait été publié dans le BV 522, sous la rubrique "éditorial", sans l'aval du bureau.

En outre, si le comité comprend les inquiétudes suscitées par la création d'une nouvelle revue, il ne peut accepter que, sous couvert d'informations tronquées ou inexactes et d'interprétations partiales, l'honnêteté du travail du groupe "revue" (dont font partie des membres des équipes des deux revues actuelles) et la légitimité du comité soient remises en cause.

Il est en particulier regrettable que des décisions votées par les membres élus de l'association soient contestées sans leur laisser un droit de réponse. Les débats qui ont conduit au vote de la décision de création de la nouvelle revue se sont déroulés dans le cadre du fonctionnement normal du comité national ».

Ce texte sera intégré aux prochains BGV, BV et PLOT, avec un historique résumé de la création de la nouvelle revue.

En parallèle, seront publiés sur le site un historique plus développé de la création de la nouvelle revue, et un appel à candidatures pour faire partie de son futur comité de rédaction.

• **La diffusion de la nouvelle revue de l'APMEP**

Le comité devait décider si la future revue serait envoyée automatiquement à tous les adhérents ou non. Les éléments à prendre en compte étaient assez complexes, mais en résumé, deux options ont été présentées :

→ option 1 :

la revue est envoyée, sans abonnement, à tout adhérent et, par ailleurs, est vendue au numéro et/ou sur abonnement à tout public (y compris aux établissements scolaires). Dans ce cas, pour chaque adhérent, la réduction fiscale porte sur le montant total de la cotisation.

→ option 2 :

la cotisation comporte une part « adhésion » et une part « abonnement » (comme actuellement), chaque adhérent décidant de s'abonner ou pas. On peut alors espérer obtenir un numéro CPPAP qui permet de réduire, pour l'association, les coûts d'affranchissement (d'environ 1000 euros par envoi) et le taux de TVA (de 5,5% à 2,1%). Dans ce cas, la réduction fiscale ne portera que sur la partie « adhésion » de la cotisation, qui serait un peu plus faible que le montant actuel : par exemple 55 euros au lieu de 66 euros pour la formule « tout APMEP » actuellement à 75 euros.

L'option 1 a été choisie par le comité à l'unanimité, moins une voix pour l'option 2, et une abstention.

À noter que la revue sera accessible à tous les adhérents sous sa forme numérique, et que chaque adhérent-abonné aura la possibilité (réversible) de ne pas recevoir la version papier.

Il est également prévu de vendre la revue au numéro au « grand public », sur le site.

RELEVÉ DE DECISIONS DU COMITE DES 24 ET 25 JUIN 2017

• **Ristournes aux Régionales**

- Montant de la ristourne versée par l'APMEP nationale, lors de l'année n+1, à une Régionale : 4 € par adhérent de la Régionale à la fin de l'année n, plus 8 € par nouvel adhérent de la Régionale au cours de l'année n. Les établissements ne sont pas comptés dans les adhérents.

Si à la fin de l'année n la Régionale a plus de 10 000 € en caisse, alors le montant ainsi calculé est divisé par 2.

Du montant ainsi obtenu, est déduite une participation au financement du séminaire national de l'année n, proportionnelle au nombre d'adhérents à la fin de l'année n, et au prorata de la moitié du coût de ce séminaire (7700 € / 2,

1. Titre : « Au fil des maths ». Sous-titre : « Le bulletin de l'APMEP »	337
2. Titre : « Hypatie ». Sous-titre : « Le bulletin de l'APMEP »	91
3. Titre : « MATHÈMA ». Sous-titre : « Le bulletin de l'APMEP »	143
4. Titre : « Le Bulletin de l'APMEP »	124
<i>Non renseigné</i>	42

par exemple, en 2015 ; soit 1,24 € par adhérent).

N.B. : pour pouvoir percevoir la ristourne, la Régionale doit envoyer (au trésorier et au secrétariat) trois documents : son rapport d'activité de l'année n, son rapport financier de l'année n, et l'état de son stock des publications APMEP à la fin de l'année n.

- Brochures commandées par une Régionale à l'APMEP nationale :

- jusqu'à un certain montant, appelé quota, égal au produit de 2,50 € par le nombre d'adhérents de la Régionale au début de l'année n, la Régionale n'a rien à payer, hormis les frais de port, s'il y en a ; pour savoir quand le quota est atteint, on prend en compte les prix de vente aux adhérents des brochures commandées ;
- au-delà du quota, pour les brochures éditées par l'APMEP ou coéditées mais dont l'APMEP est le maître d'œuvre, le montant facturé est égal à la moitié du prix de vente aux adhérents (pour les autres brochures, c'est le prix d'achat à l'éditeur par l'APMEP nationale ¹) ; sont ajoutés les frais de port, s'il y en a.
- un quota inutilisé, ou le reste inutilisé d'un quota, à la fin de l'année n, est perdu, il n'est pas rajouté au quota de l'année suivante.

Les règles précédentes (identiques à celles de l'an dernier) ont été adoptées à l'unanimité.

• **Le nom de la nouvelle revue**

A la demande du bureau national, un vote électronique avait été mis en place par Sylvain Étienne et Jean-Baptiste Civet pour sonder les adhérents quant au nom de la future revue ; un courriel a été envoyé aux adhérents le 13 mai.

Au 20 mai, 737 réponses ont été reçues ; voici les résultats :

Le titre « Au fil des maths – le bulletin de l'APMEP » a été adopté par le comité (à l'unanimité moins deux abstentions).

- **La nouvelle revue / le nouveau bulletin**

Le comité de mars 2017 avait approuvé les propositions du groupe « Revue » (voir le compte rendu dudit comité), et avait demandé au groupe de poursuivre son travail et de présenter au comité de juin 2017 une charte graphique (élaborée par un professionnel) et un comité de rédaction constitué.

Cependant d'autres propositions étant encore à l'étude (concernant LaTeX, notamment), il a été donc proposé au comité de se prononcer plus tard sur la commande à un infographiste : lorsque les différents projets auront été précisés, ils seront présentés aux membres du comité dans un courriel, et les votes seront recueillis par voie électronique.

Cette proposition a été adoptée par le comité à l'unanimité moins une abstention.

Par ailleurs, le comité a proposé :

- d'envisager la mise à disposition « tout public » d'un numéro de la revue, pour inciter les collègues à adhérer ;
- de prévoir un endroit dans la revue pour signaler les ajouts faits sur les anciens fils rouges.

- **Le texte « propositions et revendications de l'APMEP »**

Ce texte, situé au début de la plaquette « Visages », est actualisé chaque année.

La version de cette année (remaniée par rapport à celle de l'an dernier) est **adoptée par le comité à l'unanimité moins une abstention.**

NB : le temps a manqué pour rédiger cette année des positions précises et consensuelles sur le « nouveau lycée » que nous souhaitons, et sur les liens entre mathématiques et informatique dans l'enseignement.

- **Les renouvellements du comité national : vers une réforme des statuts ?**

Face à la pénurie de candidats, depuis des années, pour les renouvellements du comité national, et pour ne pas se priver de forces vives pour l'association et garder le bénéfice des investissements et compétences de chacun, le bureau avait proposé au comité de mars 2017 d'examiner des changements des statuts (changements effectifs qu'à partir de 2018) :

Lors de cette réunion, la discussion a permis d'apporter divers arguments concernant les propositions déjà émises, et de faire émerger diverses autres propositions.

Voici celles qui ont été adoptées par le comité :

- **Chaque année, ajout, aux postes normalement prévus, des postes non pourvus les années précédentes, des postes des membres du comité démissionnaires (déclarés tels en temps voulu), et de ceux qui ont changé**

d'académie et de régionale APMEP ; et cela pour les durées restantes de chacun de ces postes.

- Suppression de l'élection d'un suppléant pour les candidats dits régionaux.
- Possibilité, pour n'importe quel membre du comité (régional ou national), de se faire représenter, lors de n'importe quelle réunion du comité, par un remplaçant, qui a le droit de vote, et dont les frais sont remboursés selon les règles en vigueur.
- Possibilité pour un adhérent retraité de se présenter au comité pendant les trois premières années de sa retraite.

Résultats des votes (dans l'ordre) :

18 pour, 5 abstentions ; 20 pour, 3 abstentions ; 20 pour, 3 abstentions ; 14 pour, 2 contre, 7 abstentions.

Le comité a demandé au bureau d'examiner si ces changements nécessitent de modifier les statuts de l'association.

Si certains de ces changements nécessitent des modifications des statuts actuels, alors la procédure prévue dans l'article 14 sera appliquée et, notamment, un vote sera proposé à l'ensemble des adhérents.

• **Présentation et vote du nouveau bureau**

- Présidente : Alice Ernoult.
- Vice-président, premier degré, formation des enseignants : Jean Toromanoff.
- Secrétaire, communication et fonctionnement, collège : Sébastien Planchenault.
- Trésorier, adhésions et abonnements, séminaires, LEGT : Mickaël Gagin.
- Lycée professionnel, formation des enseignants : Jessica Estevez.
- Collège : Virginie Rieu et Julie Verscheldem.
- Relations avec les Régionales, relation avec la nouvelle revue : Catherine Chabrier.
- LEGT, partenariats : Éric Barbazo.
- Mathscope, LEGT : Stéphanie Doret.

Le Bureau est élu à l'unanimité.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU COMITÉ DES 18 ET 19 NOVEMBRE 2017

« Au fil des maths »

Catherine Chabrier rappelle que l'ensemble du comité a été sollicité pour voter (par un vote électronique) sur le choix d'embaucher Créalog pour la création de la maquette du bulletin de l'APMEP.

43 voix exprimées sur 57 : 41 voix pour, 2 voix contre et 14 non exprimées.

Présentation à l'ensemble du comité du projet de la maquette de la revue « Au fil des maths ».

Le groupe éditorial du bulletin propose un partenariat avec le CRAP-les cahiers pédagogiques, CultureMath et MathémaTICE pour des échanges d'articles. La rédaction de conventions pas trop contraignantes va être réalisée dans ce sens.

Discussion du partenariat avec Tangente. La convention signée entre Bernard Egger et Gilles Cohen servira de base de discussion entre l'APMEP et les éditions PÔLE.

Un partenariat avec « petit X », « grand N » et « Repères » sera étudié au cas par cas.

L'équipe éditoriale actuelle est constituée ainsi :

Directrice de publication : Alice Ernoult

Responsable coordinatrice de l'équipe : Lise Malrieu

Rédacteurs : Marie-Astrid Bezar, Richard Cabassut, Dominique Cambresy, Séverine Chassagne-Lambert, Mireille Genin, Cécile Kerboul, Valérie Larose, Lise Malrieu, Jean-Marie Martin, Henry Plane, Daniel Vagost.

« **Fils rouge** » **numériques :** Armelle Bourgain, Laure Etevez, Jean-Pierre Gerbal, Adrien Guinemer, Simon Legal, Julien Marceau, Elina Pannequin, Catherine Ranson, Hamia Soilihi.

Illustrateurs : Pol Le Gall, Olivier Longuer, Jean-Sébastien Masset

Equipe Technique : François Couturier, Isabelle Flavier, Anne Heam, François Petiard, Olivier Reboux, Guillaume Seguin, Sébastien Soucaze, Michel Suquet.

Relation avec le bureau national : Catherine Chabrier

Il y a de nouvelles candidatures, l'équipe s'étoffe mais les bonnes volontés sont toujours les bienvenues.

Le groupe éditorial a écrit une charte traitant de la question des publicités.

En cas de doute, le groupe éditorial de la revue demandera l'avis du bureau et/ou du comité.

Le comité vote à l'unanimité l'adoption de la charte publicitaire.

Les renouvellements du comité national : vers une réforme des statuts ?

Lors du comité de juin, la discussion a permis faire émerger les propositions suivantes qui ont été adoptées par le comité :

- Chaque année, ajout, aux postes normalement prévus, des postes non pourvus les années précédentes, des postes des membres du comité démissionnaires (déclarés tels en temps voulu), et de ceux qui ont changé d'académie et de régionale APMEP ; et cela pour les durées restantes de chacun de ces postes. Suppression de l'élection d'un suppléant pour les candidats dits régionaux.
- Possibilité, pour n'importe quel membre du comité (régional ou national), de se faire représenter, lors de n'importe quelle réunion du comité, par un remplaçant, qui a le droit de vote, et dont les frais sont remboursés selon les règles en vigueur.
- Possibilité pour un adhérent retraité de se présenter au comité pendant les trois premières années de sa retraite.

Pour rappel, voici les articles des statuts traitant des modalités pour la modification des statuts et du règlement intérieur :

Article 11.

Le règlement intérieur est établi et modifiable, par le Comité sur proposition du Bureau ou d'au moins un quart des membres du Comité. Toute proposition de modification doit faire l'objet d'une publication dans le Bulletin au moins 3 mois avant la réunion

correspondante du Comité. Les décisions sont prises à la majorité absolue calculée sur le nombre de sièges effectivement pourvus.

Article 14.

Toute modification aux présents statuts relèvera du processus suivant :

14.1. Proposition émanant du Comité ou du Bureau ou d'au moins 1/10 des adhérents de l'Association. 14.2. Publication dans le Bulletin.

14.3. Dans un délai d'au moins 3 mois après cette publication, délibération du Comité convoqué en réunion extraordinaire, le vote d'approbation requérant la majorité calculée sur le nombre des sièges, effectivement pourvus, du Comité, le vote par procuration ou correspondance étant admis. Dans le cas où le vote intervenu donnerait une majorité simple n'atteignant pas le minimum requis, une seconde délibération pourra avoir lieu, dans un délai d'au moins 3 mois après la première. Elle ne comportera alors aucune clause de minimum : la majorité simple suffira.

14.4. Après un vote favorable du Comité satisfaisant aux conditions énoncées, la proposition de modification assortie d'un compte-rendu des débats correspondants du Comité sera soumise à l'ensemble des adhérents, à l'aide d'un vote par correspondance à bulletin secret dans un délai de 6 mois. La proposition de modification sera acceptée dès lors qu'elle obtiendra la majorité, aucun quorum n'étant exigé.

1er point : La suppression de l'élection d'un suppléant pour les candidats dits régionaux ne nécessite pas la modification des statuts mais une modification de l'article 5 du Règlement intérieur.

Article 5.

5. 1. Les candidatures pour les sièges nationaux sont individuelles.

5. 2. Les candidatures pour les sièges régionaux se font par binômes permettant l'élection d'un titulaire et d'un suppléant. Chaque binôme de candidature présente en n°1 le candidat titulaire, et ne peut être dissocié.

5. 3. Le titulaire peut se faire remplacer pour toute séance par son suppléant soit en cas d'empêchement occasionnel, soit en cas d'empêchement définitif. Si un siège régional n'est pas pourvu, il est déclaré vacant jusqu'à l'élection régionale suivante (soit deux ans après). Ce siège ne sera alors pourvu que pour deux ans.

Article 5bis.

Les suppléants des membres du Comité national qui font partie du Bureau de l'Association ont le droit de vote à ce Comité (même si le titulaire est présent). De la même façon, si un titulaire du Comité élu au titre de représentant de sa Régionale devient membre du Bureau national, son suppléant a également droit de vote au Comité (où il représentera sa Régionale).

Le bureau propose les modifications suivantes :

5.1 Les candidatures pour les sièges nationaux **et régionaux** sont individuelles.

L'article 5.2 est supprimé.

L'article 5.3 devient le nouvel article 5.2 : **Chaque élu régional au Comité national peut se faire remplacer pour toute séance par un adhérent de sa Régionale désigné par le bureau de sa Régionale. Le bureau national devra en être averti avant le Comité par le bureau de la Régionale concernée.**

Modification de l'article 5 bis :

Si un élu régional au Comité national devient membre du bureau national, son siège au Comité national devra être pourvu par un adhérent de sa Régionale,

désigné par le bureau de sa Régionale, pour la durée de son mandat au bureau national.

2ème point : La proposition « Chaque année, ajout, aux postes normalement prévus, des postes non pourvus les années précédentes, des postes des membres du comité démissionnaires (déclarés tels en temps voulu), et de ceux qui ont changé d'académie et de régionale APMEP ; et cela pour les durées restantes de chacun de ces postes » est modifié par le bureau en : « Chaque année, ajout, aux sièges normalement prévus, les sièges vacants de fait et cela pour les durées restantes de chacun de ces sièges ». Cette proposition ne nécessite pas de modification des statuts mais la modification de l'article 8 du règlement intérieur.

Article 8.

Tout siège national devenu vacant deux ans avant l'échéance de renouvellement est pourvu lors de l'élection nationale suivante. Le mandat du nouveau titulaire expire à la même date que celui de la personne qu'il remplace. Cet élu bénéficie des clauses de rééligibilité prévues à l'article 10. Les modalités d'attribution de ce(s) siège(s) sont fixées dans l'appel de votes.

Le bureau propose la modification suivante de l'article 8 du RI :

Tout siège national **du Comité** devenu vacant deux ans avant l'échéance de renouvellement est pourvu lors de l'élection nationale suivante. Le mandat du nouveau titulaire expire à la même date que celui de la personne qu'il remplace. Cet élu bénéficie des clauses de rééligibilité prévues à l'article 10. Les modalités d'attribution de ce(s) siège(s) sont fixées dans l'appel de votes.

En raison des deux modifications précédentes les articles 9, 10 et 16 du règlement intérieur sont à modifier.

Article 9.

Tout élu régional, ainsi que son suppléant, est tenu d'exercer ou de résider dans le territoire de la Régionale correspondante. Si un élu régional titulaire est, en cours de mandat, muté dans un établissement relevant d'une autre Régionale, il est remplacé par son suppléant. Dans le cas où un siège régional n'est pas ou n'est plus pourvu, il est procédé, à l'occasion de la plus prochaine élection régionale, à l'élection d'un nouveau binôme titulaire-suppléant. Le mandat du nouveau binôme expire à la date prévue pour la fin du mandat régional. Ce binôme bénéficie des clauses de rééligibilité prévues à l'article 10. En attente des élections, le Bureau de la Régionale correspondante désigne un membre de la Régionale pour assister aux réunions du Comité. Il n'a pas voix délibérative mais peut, dans les conditions de l'article 15, recevoir procuration d'un membre élu au Comité.

Article 10.

Pour les titulaires, l'interdiction de rééligibilité immédiate ne joue pas pour tout membre du Comité ayant remplacé un autre membre en cours de mandat en vertu des articles 8 et 9, sous réserve qu'il occupe son siège depuis deux ans au plus lors de l'échéance de renouvellement.

Le cas des suppléants quant à lui est soumis à l'avis du Comité.

Article 16.

Les membres du Comité national, qu'ils soient titulaires de sièges régionaux ou de sièges nationaux, et leurs suppléants éventuels, sont membres de droit des instances (Comité, Bureau) des Régionales dont ils relèvent. Les titulaires des sièges régionaux et

leurs suppléants sont, de plus, dans l'obligation de participer aux réunions de ces instances. S'ils sont absents sans excuses à deux réunions consécutives de l'un de ces organismes, ils sont démissionnaires d'office du Comité national.

Le bureau propose la modification suivante des articles 9, 10 et 16 du RI :

Article 9. Tout élu régional, ainsi que son suppléant, est tenu d'exercer ou de résider dans le territoire de la Régionale correspondante. Si un élu régional titulaire est, en cours de mandat, muté dans un établissement relevant d'une autre Régionale, il est remplacé par son suppléant **un membre de son ancienne Régionale désigné par le bureau de celle-ci jusqu'à la prochaine élection. Le bureau national devra en être averti par le bureau de la Régionale concernée.** Dans le cas où un siège régional n'est pas ou n'est plus pourvu, il est procédé, à l'occasion de la prochaine élection régionale, à l'élection d'un nouveau **membre** binôme titulaire-suppléant. Le mandat du nouveau binôme **membre** expire à la date prévue pour la fin du mandat régional. Ce binôme **membre** bénéficie des clauses de rééligibilité prévues à l'article 10. En attente des élections, le Bureau de la Régionale correspondante désigne un membre de la Régionale pour assister aux réunions du Comité. Il n'a pas voix délibérative mais peut, dans les conditions de l'article 15, recevoir procuration d'un membre élu au Comité.

Article 10. Pour les titulaires **membres**, l'interdiction de rééligibilité immédiate ne joue pas pour tout membre du Comité ayant remplacé un autre membre en cours de mandat en vertu des articles 8 et 9, sous réserve qu'il occupe son siège depuis deux ans au plus lors de l'échéance de renouvellement. Le cas des suppléants quant à lui est soumis à l'avis du Comité.

Article 16. Les membres du Comité national, qu'ils soient titulaires de sièges régionaux ou de sièges nationaux, et leurs suppléants éventuels, sont membres de droit des instances (Comité, Bureau) des Régionales dont ils relèvent. Les titulaires des sièges régionaux et leurs suppléants sont, de plus, dans l'obligation de participer aux réunions de ces instances. S'ils sont absents sans excuses à deux réunions consécutives de l'un de ces organismes, ils sont démissionnaires d'office du Comité national.

Le comité accepte la publication de ces modifications pour les 2 premiers points.

3ème point : La possibilité pour un adhérent retraité de se présenter au comité pendant les trois premières années de sa retraite nécessite la modification de l'article 7 des statuts. En raison des difficultés et de la lourdeur d'une telle modification, le bureau propose au comité de lui laisser davantage de temps pour y réfléchir.

Le comité accepte la proposition de demande de temps pour ce 3ème point.

2.2 Le Bureau

En 2017, le Bureau national s'est réuni huit fois (le week-end), donc environ une fois par mois, et également durant les Journées Nationales de Nantes. De rares réunions en ligne sur des points particuliers liés à l'actualité ont été également organisées.

D'une façon très habituelle, le Bureau s'est occupé de toutes les questions occasionnées par la gestion interne de l'association : adhésions, élections, fonctionnement, travaux du local... Il est accompagné pour cela par des chargés de mission. Ces derniers interpellent le bureau chaque fois qu'une décision est nécessaire, apportent leur expertise pour l'analyse de chaque situation puis sont généralement chargés de la mise en œuvre des décisions prises par le bureau. Leur travail est essentiel pour le fonctionnement quotidien de l'association, le bureau les en remercie.

Une part non négligeable du travail du Bureau a été consacrée au suivi des publications et au fonctionnement du site Internet, et à la préparation des débats du Comité national et du séminaire.

2.3 Le site Internet de l'association et les publications

LE SITE

Année après année, notre site confirme sa place au sein de l'association. Comme nous l'avons rappelé en introduction, il est une vitrine importante de nos actions et du travail militant de chacun.

Il est toujours bon de rappeler également qu'il contient des informations pratiques, par exemple, les textes réglementaires. Il propose en outre des liens avec des sites institutionnels ou de composantes de la communauté mathématique.

Grâce au travail de l'équipe en charge de la gestion du site et des outils numériques de l'association, le site est, depuis octobre 2017, adapté.

LES PUBLICATIONS

Il a été choisi de ne pas séparer dans ce rapport d'activité le site et les publications.

D'une part bon nombre de numéros anciens de nos publications papier sont maintenant en accès direct sur le site. D'autre part, l'évolution actuelle a conduit le Bureau à engager une réflexion sur une évolution des publications et le lien qu'elles devaient avoir avec le site.

Nous avons au début de l'année 2017 trois bulletins dont chacun connaît les spécificités. Le Bureau et le Comité ont décidé d'un calendrier pour opérer des changements en profondeur dans ces bulletins.

Le BV (« bulletin vert »)

Le traditionnel bulletin « vert » est le support écrit historique de l'APMEP.

Il est depuis longtemps une référence incontournable de l'association dans sa représentation vis-à-vis de l'extérieur comme en direction des adhérents. La politique de mise en ligne des numéros se poursuit avec efficacité.

Il a été acté lors des différents comités de l'année 2017 de son évolution vers une nouvelle revue dont le cahier des charges a été présenté plus haut dans ce document et dont le premier numéro devrait paraître en avril 2018.

Le comité d'édition du BV, en conflit avec cette décision depuis son origine, a pris la responsabilité de publier dans le BV 522, une « lettre aux lecteurs » dirigée contre cette nouvelle revue. Ce document qui n'a jamais reçu l'aval du Bureau National, comportait un certain nombre d'allégations visant à la désinformation des lecteurs. Suite à la protestation un peu sèche du président, Bernard Egger, le comité de rédaction du Bulletin Vert a décidé d'une démission collective, laissant l'association devant d'énormes difficultés pour répondre aux engagements qu'elle a vis-à-vis de ses adhérents.

Sous la responsabilité de François Moussavou, deux numéros (dont un double) ont pu être produits par une équipe remaniée (au lieu des trois numéros « simples » prévus).

Armelle Bourgain s'occupe de la mise en ligne des articles des anciens BV, avec l'aide de Gérard Coppin et Michèle Bechler. En 2018, il est prévu de mettre en ligne l'année

2015, de préparer les derniers numéros (année 2016 et 2017) pour lesquels il suffira le moment venu de changer le statut « en cours de rédaction » par « en ligne ». Pour les plus anciens BV existants en version numériques, correspondants environ aux années 1972 à 1980, un travail de préparation est en cours pour une mise en ligne progressive.

Le BGV (« bulletin à grande vitesse »)

Le BGV est passé en ligne depuis janvier 2017. Brigitte Dody a pris en charge ce BGV tout neuf qui après un an d'existence semble avoir pris sa vitesse de croisière et qui a reçu jusqu'à présent un bon accueil. Le BGV est accessible à tous sur le site www.apmep.fr, chaque numéro fait l'objet d'un envoi de mail aux adhérents.

La mise en ligne a permis une économie substantielle des dépenses, ceci n'aurait pu être possible sans le travail bénévole des responsables éditoriaux du BGV et de l'équipe du pôle numérique.

PLOT

PLOT a une place importante au sein de l'association et remplit parfaitement sa fonction : « partager, lire, ouvrir et transmettre ». PLOT est devenu une référence pour de nombreux collègues, débutants ou non, qui ont l'assurance de trouver des articles de qualité, utilisables pour certains directement en activité de classe. L'intérêt pour la revue PLOT s'affirme année après année auprès de nombreux collègues.

Comme le BV, PLOT disparaîtra avec l'arrivée de la nouvelle revue.

Les articles des derniers numéros de PLOT seront mis en ligne par l'équipe éditoriale dans le cours de l'année 2018.

La nouvelle revue : Au Fil des Maths – le Bulletin de l'APMEP

Une équipe éditoriale constituée d'un groupe pour la revue papier, d'un pour la partie numérique et d'une équipe technique s'est constituée sous la responsabilité de Lise Malrieu et s'est réunie trois fois au cours de l'année 2017.

Un compte Twitter @aufildesmaths et une page Facebook ont été créés.

Une réunion s'est tenue lors des Journées de Nantes. Ce fut l'occasion de présenter l'avancée du projet aux adhérents qui le souhaitaient et d'étoffer l'équipe.

La création complète de la revue, l'édition du premier numéro et la préparation du suivant ont demandé un travail colossal. Le bureau remercie vivement tous ceux qui y ont participé.

NOUVELLE EDITION DE LA PLAQUETTE « VISAGES DE L'APMEP »

La plaquette a été mise à jour, en fonction des différentes prises de position du Comité, et de l'évolution de l'association (responsables, publications, etc.). Rappelons qu'elle contient le « texte d'orientation » de l'APMEP, voté par les adhérents en 2010, et un texte intitulé « Propositions et revendications », réactualisé chaque année, et voté par le Comité de juin 2017.

LES BROCHURES

Outre la plaquette gratuite « Visages 2017-2018 de l'APMEP », à la fois catalogue des publications et mémento de l'association, il faut distinguer quatre types de brochures :

- brochures dont l'APMEP est seule responsable de la rédaction et de l'édition ; elles ont pour but d'aider les enseignants de mathématiques dans leur réflexion, leur formation et leur enseignement. Les adhérents bénéficient d'une réduction de 30%. Certaines sont mises gratuitement en ligne sur le site www.apmep.fr.
Le total bénévolat des auteurs de ces brochures mérite d'être souligné. Le Bureau les remercie tous chaleureusement pour leur dévouement.
- brochures dont l'APMEP est responsable de l'édition ;
- brochures en co-édition (un autre co-éditeur étant maître d'œuvre) ;
- brochures en co-diffusion.

On trouve dans la plaquette « Visages », ainsi que sur le site Internet, la liste des différentes brochures parues en 2017.

Les nouvelles co-diffusions ont pour but d'offrir des ristournes à nos adhérents sur l'achat d'ouvrages de qualité et d'améliorer les finances de l'APMEP en conformité avec la loi Lang.

Notre site de vente en ligne (permettant également l'adhésion en ligne) a pris sa vitesse de croisière. Il est important que chaque adhérent le fasse connaître.

2.4 La réflexion et la formation

LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Chacune des commissions nationales (premier degré, collège, lycée professionnel, lycée (LEGT), formation des enseignants et enseignement supérieur) s'est réunie pendant les Journées Nationales de Nantes, en présence d'un membre du Bureau.

Les autres réunions ont été préparées et alimentées par des échanges électroniques et par une ou deux réunions à Paris dans l'année. Elles donnent lieu à des prises de position débattues en Comité, lors de l'assemblée générale et dans toutes les réunions organisées au cours de l'année. Ces débats se traduisent chaque année dans le texte « propositions et revendications ».

En juin 2017 le groupe « Neurosciences et apprentissage des mathématiques » s'est réuni pour la première fois à Lyon. La responsable de ce groupe est Marie-Line Gardes. Le compte-rendu de cette réunion est disponible sur le site www.apmep.fr.

Suite au comité de mars 2017, il est décidé de créer le groupe « Mathématiques et informatique » sous la responsabilité d'Olivier Reboux. Une réunion s'est tenue à l'occasion du séminaire.

LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL ONT POUR OBJECTIF DE CREER DES RESSOURCES ET DE FAIRE DES PROPOSITIONS AU BUREAU ET AU COMITE POUR ALIMENTER LES DEBATS ET LE TEXTE « PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS ». TOUS LES ADHERENTS QUI LE SOUHAITENT PEUVENT Y PARTICIPER.

MATHSCOPE

Depuis juin 2016 et suite à la fin de la collaboration avec Canopé, la plateforme d'accompagnement pédagogique est devenue Mathscope

En juin 2016, l'APMEP avait obtenu six décharges d'un tiers de temps accordées par le ministère pour l'année 2016-2017, pour des professeurs particulièrement impliqués dans

le projet (Éric Barbazo, Laurence Candille, Stéphanie Doret, Mickaël Gagin, Christophe Gombert, François Moussavou). Après plusieurs rencontres avec les responsables de la DGESCO, notre association a obtenu la prolongation pour une année de ces décharges.

Dans le cadre des nouveaux partenariats (Tactileo, MapleTA, Cabrilog), lancés à la fin 2016, ces décharges et leurs prolongations ont permis un travail de fond autour d'une équipe resserrée et ont contribué à une avancée significative du projet.

Un travail spécifique sur l'intégration de l'ensemble des ressources (vidéos, évaluations numériques, algébriques ou géométriques) a été mené tout au long du dernier trimestre de l'année 2017 et est sur le point d'être finalisé. Cela a nécessité un important investissement de chacun des partenaires.

Parallèlement, l'APMEP a participé en septembre 2017 à un appel à projet ministériel « Edu-up », ce qui a permis d'obtenir une somme de quarante mille euros pour le projet Mathscope.

Notre association a également demandé des subventions auprès de la fondation Blaise Pascal, fondation créée en 2016 pour faire suite à CapMaths afin d'assurer un financement pérenne d'actions pour l'enseignement des mathématiques.

Les conditions d'un bon fonctionnement du projet Mathscope sont atteintes et la production de vidéos et d'évaluations de qualité bat son plein. Une première version test publique devrait être proposée lors du premier semestre de l'année 2018.

Par la suite va se poser la question cruciale du modèle économique permettant de poursuivre la tâche entreprise dans la durée. Si l'implication des partenaires a été remarquable depuis le début et si celle de l'équipe (qui est totalement bénévole) l'est tout autant, cela ne suffira pas à mener à bien un projet dont la finalité est de s'adapter sans cesse aux évolutions de programmes, de pratiques pédagogiques et des technologies. Nul doute que ce sera un point crucial dont il faudra débattre à l'horizon 2019.

PUBLIMATH

Le Bureau renouvelle son soutien au gros travail du groupe Publimath. Le succès de Publimath repose sur l'énorme investissement des collègues de l'équipe.

La commission Inter-IREM/APMEP Publimath continue à élaborer une base de données bibliographiques principalement destinée aux enseignants et futurs enseignants de mathématiques de la maternelle à l'université. Cet outil est utile à tous ceux qui cherchent des ressources liées aux mathématiques.

Rappelons que celle-ci est accessible à l'adresse suivante : <http://publimath.irem.univ-mrs.fr/>

LES JOURNEES NATIONALES

Les Journées Nationales de l'APMEP ont eu lieu à Nantes du 21 au 24 octobre 2017, avec comme thème « SurpreNantes mathématiques entre terre et mer ».

Nous avons eu la chance d'y entendre Marie-Françoise Roy sur « Construction de représentations positives : les polynômes, les femmes et l'Afrique » pour la conférence d'ouverture et Jos Lays pour une conférence sur « Les fractales en trois dimensions ».

Comme chaque année, nos Journées Nationales ont été très fréquentées. Elles ont permis des échanges et des rencontres au travers des nombreux ateliers, mais aussi 18

des réunions des Régionales et des commissions nationales, de la traditionnelle assemblée générale des Journées, des expositions et des stands de vente de livres et de matériel pédagogique, animés par les éditeurs, les fabricants de calculatrices, les IREM, des associations amies, et l'APMEP.

La réunion avec les collègues internationaux a permis de faire le point sur les difficultés de mise place de la Fédération Francophone sur l'Enseignement des Mathématiques.

LE SEMINAIRE NATIONAL

Le séminaire annuel est un lieu de rencontre privilégié pour les divers responsables de l'APMEP. Il a eu lieu les 20 et 21 mai 2017 au CISP Ravel (Paris 12^{ème}).

Il nous a paru important de donner au futur bureau national un état des lieux de la réflexion de l'association sur ce que devrait être (pourrait être) une future réforme du lycée et du baccalauréat, en lien avec la réforme du collège et un certain nombre de modifications importantes qui l'ont accompagnées tant au niveau des pratiques que sur le plan des contenus (algorithmique par exemple).

C'est pourquoi le thème de ce séminaire était :

« De la réforme du collège à la réforme du lycée (LEGT et LP) »

Le samedi matin, une table ronde axée sur la question suivante : « En continuité avec l'école du socle, quelle organisation et quels contenus pour un nouveau lycée ? » avait été organisée.

Le samedi après-midi, deux ateliers ont fonctionné en parallèle, l'un sur l'organisation structurelle du lycée : organisation générale, place de l'accompagnement personnalisé, modalités d'évaluation, existence et place du baccalauréat, continuum collège-lycée-supérieur... , l'autre sur l'articulation entre les maths de la physique, de l'économie, de l'informatique, et les « maths en soi », enseignement des maths dans les autres matières.

Le dimanche matin une table ronde autour du thème « L'informatique de l'école au lycée », avec Jean-Luc Bougé, vice-président de la SIF, professeur à l'école normale supérieure. Les thèmes suivants y ont été abordés :

- Peut-on se mettre d'accord sur ce qu'on appelle « informatique » ?
- Maths et informatique sont-elles deux disciplines distinctes ?
- Quelles maths pour l'informatique, quelle informatique pour les maths ?
- Quelle informatique à l'école primaire ?
- Quelle formation des enseignants ?
- CAPES de maths avec option info, ou CAPES « bivalent » maths-info ?
- Création d'une Agrégation d'informatique ?

Comme à chaque année, ce fut un moment important d'échanges.

3. Relations externes

3.1 Avec l'ADIREM

L'APMEP participe aux travaux de l'ADIREM, œuvre pour le maintien des IREM et soutient leurs actions au service des enseignants de mathématiques.

L'APMEP est représentée par deux de ses membres à l'ADIREM qui est elle-même représentée par deux membres au Comité de l'APMEP en qualité d'invités permanents.

L'APMEP est représentée par deux de ses membres au Comité scientifique des IREM. L'ADIREM et l'APMEP participent conjointement au fonctionnement et au pilotage de la commission inter-IREM Publmath. Le président de l'ADIREM a été invité par le Bureau national à la tribune des Journées Nationales de Nantes où il a pris la parole.

3.2 Avec les autres associations et sociétés savantes

L'APMEP invite traditionnellement à ses Journées Nationales les associations françaises et étrangères avec lesquelles elle entretient des relations suivies, en particulier : l'A²DEMT, Animath, l'APBG, l'APSES, l'ARDM, l'ATSM, la CFEM, le CIJM, Femmes et Mathématiques, la FESPM, l'IFé, MATH.en.JEANS, la SBPMef, Sésamath, la SFdS, la SIF, la SMAI, la SMF, l'UdPPC, l'UPS, L'APMEP est également membre de la Conférence des présidents des associations de spécialistes.

L'APMEP est représentée statutairement au Bureau de la CFEM. Cette commission organise en particulier la participation française aux congrès internationaux ICME tous les 4 ans et gère des aides financières venant du fonds de solidarité ICMI et des aides pédagogiques fournies par l'APMEP. La CFEM est un lieu privilégié d'échange entre ses différentes composantes.

L'APMEP est représentée au sein du conseil scientifique de la fondation Blaise Pascal. L'APMEP a participé au comité scientifique de MathC2+ qui organise des stages de plusieurs jours pour les élèves avec des chercheurs en mathématiques. L'APMEP et la SBPMef s'invitent mutuellement et traditionnellement à leurs manifestations annuelles, congrès, Journées Nationales.

3.3 Les relations avec les syndicats d'enseignants

L'APMEP informe régulièrement les principaux syndicats d'enseignants de ses positions, propositions et revendications. Elle essaie chaque année d'organiser une réunion avec les syndicats aux Journées Nationales. Aux journées de Nantes, étaient représentés le SNES, le SNALC et l'UNSA. Les échanges ont porté sur nos positions respectives sur l'enseignement des mathématiques en général, suite à l'annonce du Ministre d'une concertation sur ce sujet.

3.4 Les relations avec la presse

Les responsables de l'APMEP et en particulier son président ou sa présidente ont souvent l'occasion de s'exprimer dans les médias.

4. Conclusion

Notre association reste un élément incontournable du paysage mathématique. Nous le voyons dans la fréquentation de notre site, dans les sollicitations diverses tant de la part d'associations, de sociétés savantes ou de l'institution pour son potentiel en tant qu'acteur de

III - RAPPORT FINANCIER 2019

Toutes les sommes sont en euros

RECETTES	2019	2018
I. Adhésions et abonnements :	163 924,92	168 238,46
<i>Dont adhésions</i>	153 043,70	155 541,70
<i>Dont abonnements</i>	10 881,22	12 696,76
II. Vente de brochures :	19 243,60	13 852,63
<i>Ventes par le national</i>	26 459,44	21 458,88
<i>Quota à disposition des régionales</i>	7 215,84	-7 606,25
III. Publicité, partenariat	1 000,00	3 166,67
IV. Produits financiers :	3 477,64	2 882,34
<i>Intérêts des livrets</i>		2 882,34
V. Prestations de service :	51 019,68	28 789,65
<i>Frais d'envois</i>	1 969,84	1 854,43
<i>Conventions et redevances</i>	43 315,36	22 084,37
<i>Séminaire et Spécial Journées</i>	5 734,48	4 850,85
VI. Produits exceptionnels :	3 174,05	2 492,36
<i>Dons, subventions</i>	409,00	129,06
<i>Autres produits de gestion courante</i>	19,13	320,06
<i>Produits exceptionnels sur opération de gestion</i>	2 745,92	2 043,24
VII. Ristournes versées aux régionales	- 8 754,00	- 8 018,00
TOTAL DES RECETTES	233 085,89	211 404,11

DEPENSES	2019	2018
I. Publications	23 305,96	33 578,29
<i>Bulletins Verts + 6 BGV + 4 PLOT</i>	21 624,96	29 894,46
<i>Achat publications pour codiffusion</i>	1 681,00	3 683,83
II. Vie de l'Association	154 325,18	160 603,98
1. <u>Frais de fonctionnement</u>	39 275,19	42 969,60
<i>Impressions diverses</i>	10 493,10	9 879,35
<i>Charges administratives</i>	9 442,10	11 101,02
<i>Locaux</i>	8 614,92	8 796,32
<i>Location matériel</i>	8 072,14	9 067,62
<i>Maintenance matériel</i>	2 652,13	4 125,29
2. <u>Traitement des employés, cotisations et charges sociales</u>	35 695,58	35 458,05
3. <u>Personnels extérieurs</u> : honoraires	15 588,21	15 385,81
4. <u>TVA non récupérable</u>	- 143,63	566,03
5. <u>Mathscope</u>	0,00	1 020,00
6. <u>Remboursements de frais</u> :	63 459,83	65 204,49

DEPENSES	2019	2018
III. Frais de port et de routage :	19 731,33	26 605,70
<i>Bulletin Vert, du BGV, de PLOT</i>	17 711,17	24 535,94
<i>Collecte courrier</i>	2 020,16	2 069,76
IV. Charges exceptionnelles	13 513,66	8 366,65
1. <i>Livraison brochures</i>	294,25	1 176,75
2. <i>Dotations aux amortissements</i>	4 981,14	5 484,70
3. <i>Frais divers gestion</i>	1 961,30	- 2302,22
4. <i>Charges exceptionnelles</i>	3 633,97	2 189,67
5. <i>Sous-traitance informatique</i>	2 643,00	1 818,75
V. Variation du stock	8 980,63	3 764,21
VI. Impôts sur les bénéfices	264,00	121,00
TOTAL DES DEPENSES	220 120,76	233 039,83
RESULTAT	12 965,13	- 21 635,72

BILAN AU 31 / 12 / 2017

ACTIF	EXERCICE AU 31.12.2017	EXERCICE AU 31.12.2016
	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>		
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>		
Autres immobilisations incorporelles		
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>		
Constructions	35 806	38 093
Autres immobilisations corporelles	18 002	21 046
Immobilisations corporelles en cours		
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	15	15
<u>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</u>	<u>53 823</u>	<u>59 154</u>
<u>ACTIF CIRCULANT</u>		
<u>STOCKS</u>		
Matières ou marchandises	74 225	74 271
	- 10 260	- 6 092
<u>AVANCES ET ACOMPTES</u>	1 008	0
<u>CRÉANCES</u>		
Créances clients et comptes rattachés	30 095	22 842
Autres créances d'exploitation	810	1 474
<u>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</u>	50 016	16
<u>DISPONIBILITES</u>	351 946	389 605
<u>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</u>	1 124	1 608
<u>TOTAL ACTIF CIRCULANT</u>	<u>498 964</u>	<u>483 723</u>
<u>TOTAL DU BILAN</u>	<u>552 787</u>	<u>542 877</u>

BILAN AU 31 / 12 / 2017

PASSIF	EXERCICE 31.12.2017	EXERCICE 31.12.2016
<u>CAPITAUX PROPRES ET RESERVES</u>		
Réserves	420 524	424 024
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	<u>27 850</u>	<u>- 3 500</u>
<u>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</u>	<u>448 374</u>	<u>420 524</u>
<u>FONDS DEDIES</u>	<u>3 782</u>	
<u>DETTES</u>		
<u>DETTES D'EXPLOITATION</u>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 783	16 382
Dettes fiscales et sociales	12 070	10 261
Redevables créditeurs	6 205	6 448
<u>DETTES DIVERSES</u>		
Autres dettes	20 774	26 897
<u>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</u>	<u>48 798</u>	<u>62 365</u>
<u>TOTAL DETTES</u>	<u>100 631</u>	<u>122 353</u>
<u>TOTAL DU BILAN</u>	<u>552 787</u>	<u>542 877</u>

COMMENTAIRES

Nous avons appris au début du mois de septembre le décès de Julie Cossard. Elle était chargée de notre dossier, au sein du cabinet comptable qui gère la comptabilité de l'association depuis 2009. Nous ne savions pas qu'elle souffrait d'un cancer et son décès a été un choc. Elle faisait preuve vis-à-vis des chargés de mission d'une grande disponibilité et d'une grande patience. Nous tenons à lui rendre hommage.

1. RAPPORT FINANCIER

Tous les résultats sont donnés **hors taxes**.

Ce rapport financier respecte les règles de comptabilité pour la présentation du bilan. Ainsi, toutes les sommes correspondent à l'année comptable 2017.

En plus du rapport financier, vous trouverez le bilan au 31 décembre 2017 afin de vous donner une idée plus précise de la situation financière de l'Association.

Côté Recettes

I. Cotisations et abonnements

Ce montant correspond aux cotisations et abonnements de l'année 2017 : c'est le chiffre d'affaires "comptable". En effet, fin 2017, les cotisations perçues sont celles de l'année 2018 et non celles de l'année 2017.

Nous distinguons « **Adhésions** », qui correspondent à l'adhésion à l'Association, et « **Abonnements** » qui correspondent au choix du Bulletin Vert et/ou de PLOT par les particuliers ainsi que les abonnements Etablissements qui ne peuvent pas adhérer.

La dégradation constatée l'an dernier semble malheureusement se poursuivre. Voici un récapitulatif des chiffres d'affaires depuis 2007, tels qu'ils figurent dans les plaquettes de vote.

	2008	2009	2010	2011	2012
Adhésions	186 084	196 875	183256	182 767	199 703
Abonnements	100 217	75 748	66 142	48 129	22 829
TOTAL	286 301	272 624	249 399	230 896	222 533

	2013	2014	2015	2016	2017
Adhésions	172 327	169 204	171 407	152 053	141 685
Abonnements	51 791	46 441	43 202	33 541	31 653
TOTAL	224 118	215 645	214 609	185 595	173 338

Notre secrétaire Oriane Sallard effectue un travail efficace de suivi des adhérents et des établissements qui oublient de payer leur cotisation ou leur abonnement, ou de renouveler leurs adhésions.

II. Vente de brochures

Cela correspond aux brochures commandées en même temps que le paiement des cotisations et aux brochures vendues par correspondance. La nouvelle base adhérents et la possibilité de vente en ligne qui l'accompagne a vu le jour au premier octobre 2014. Le montant des ventes en 2017 est proche de celui de 2016.

III. Publicité

Dans cette somme figure le partenariat avec le CME qui a vu le jour au mois de juillet 2014.

IV. Produits financiers

Nous disposons depuis quelques années au CME (Crédit Mutuel Enseignant) de deux comptes : un compte courant et un livret bleu associations qui est rémunéré. Toutes les recettes dont nous disposons sont systématiquement placées sur le livret bleu, seul un fond de roulement indispensable pour les paiements par prélèvements n'est pas rémunéré.

Les réserves étaient placées sur un compte intitulé « Tonic croissance » qui est arrivé à échéance en 2017. Nous avons été obligés de le clôturer et de le remplacer par d'autres placements.

V. Prestations de service

Les recettes occasionnées par les conventions et redevances continuent à progresser, puisqu'elles dépassent cette année les 40 000 €. Elles augmentent d'année en année, et c'est grâce à vous. Ce sont les recettes occasionnées par les photocopies de nos documents, ainsi que par les documents prélevés sur le site. Il faut absolument les déclarer dans les établissements lors des enquêtes ponctuelles. Ce sont des recettes qui ne sont pas du tout négligeables puisqu'elles nous permettent d'équilibrer les comptes, et qui reflètent la diffusion de nos documents.

VI. Produits exceptionnels

Deux nouvelles lignes font leur apparition cette année : au titre des recettes « dons, subventions », au titre des dépenses « Mathscope ». Nous avons perçu du Ministère une subvention de 40 000 € dans le cadre du projet Mathscope monté par l'APMEP et certains de nos partenaires, à charge pour nous de leur en reverser une partie, ce sont les 30 500 €. Vous verrez au bilan apparaître une ligne intitulée « Fonds dédiés » d'un montant de 3 782 €, c'est le solde de cette subvention qui n'a pas encore été utilisé.

VII. Ristournes aux Régionales.

Elles sont indiquées en négatif dans les recettes, pour des raisons comptables : des recettes prévues et non effectuées.

La somme indiquée correspond à ce qui sera susceptible d'être versé aux Régionales en 2018. Cette somme est calculée à partir des adhérents 2017, elle doit donc figurer dans le rapport financier 2017 (voir préambule).

Côté dépenses

I. Publications

Nous éditons cinq Bulletins, six BGV, quatre PLOT, éditions de brochures et rééditions, ainsi que des co-diffusions.

L'effet du BGV numérique explique en partie la baisse du coût des publications.

II. Vie de l'Association

Ce poste est en augmentation mais cela est dû au reversement des 30 500 € cités précédemment.

III. Frais de port et de routage

Dans ce poste aussi on retrouve une baisse des frais de port due à la mise en place du BGV en ligne.

IV. Charges exceptionnelles :

Dotations aux amortissements

C'est la dépréciation, constatée au cours de l'exercice, sur l'ensemble des investissements en immobilisations (amortissements sur la construction, le mobilier, l'agencement, le matériel informatique, ...).

Sous-traitance informatique

Ce sont les sommes versées à Bertrand Couturier, auto entrepreneur, pour la résolution des problèmes liés à Prestashop.

V. Variation du stock

Variation du stock = valeur du stock final (au 31/12/2017) - valeur du stock final (au 31/12/2016).

VI. Impôts sur les bénéfices

Nos réserves « liquides » sont placées sur un compte « Tonic croissance ».
Les intérêts sont imposables à l'impôt sur les sociétés au taux de 24 %.

2-BILAN.

Il indique la « richesse » globale de l'Association.

On y lit que l'exercice 2017 est bénéficiaire de 27 849.90 €.

Conformément aux articles 7 et 9 des statuts de l'Association, ce rapport a été présenté au Comité National le 24 mars 2018.

IV – RENOUELEMENT PARTIEL DU COMITE NATIONAL

Conformément aux statuts votés en octobre 2000, le quart du Comité National est à renouveler en 2018.

Les élections se déroulent par correspondance, conformément à l'article 11 du règlement intérieur.

DECLARATIONS DE CANDIDATURE

Antilles - Guyane

Titulaire : Frédéric Louvet

Suppléant : Sébastien Andre

Professions de foi :

Nous présentons notre candidature au Comité Nationale, Frédéric LOUVET en tant que titulaire et Sébastien ANDRE en tant que suppléant.

Nous avons la volonté de dynamiser notre régionale au contact de nos pairs de métropole, ainsi que partager notre expérience ultramarine. Pouvoir servir de relais local aux actions de l'APMEP, que ce soit en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane ou dans le bassin caribéen. Nous sommes impliqués dans le développement des mathématiques dans notre région depuis de nombreuses années. Je suis membre de l'IREM de l'Université des Antilles depuis 2000, adjoint de 2007 à 2017 et responsable de la section Guadeloupe depuis. Ces dernières années nous avons menés des actions concernant la vulgarisation des mathématiques notamment au travers du Rallye de Mathématiques qui se déroule sur les deux académies des Antilles. Nous avons aussi travaillé sur le déploiement de l'algorithmique dans notre académie, accompagner les collègues par des actions de formations. Ces deux dernières années Sébastien a travaillé sur l'utilisation de l'imagerie satellite en AP au lycée afin d'anticiper la venue de sargasses sur les côtes Guadeloupéenne. De mon côté j'encadre un TraAM sur la valorisation du patrimoine depuis deux ans. Ces projets nous ont donné l'envie de mettre à disposition des collègues de petites applications numériques conçues avec Adobe Captivate. Ce volet numérique nous intéresse particulièrement, nous restons bien sûr ouverts à de nombreuses collaborations.

Bourgogne

Titulaire : Agnès Gateau, professeure des écoles, formatrice dans le département de l'Yonne

Suppléant : Xavier Terrien, professeur des écoles, titulaire-remplaçant dans l'Yonne (en poste en SEGPA pour l'année).

Professions de foi :

« De la maternelle à l'université » requiert que chacune des composantes de l'enseignement soit représentée dans l'association. La question de ce que c'est que faire des mathématiques au premier degré est passionnante ; c'est tout au long de ces 8 années d'école que se construisent les premières connaissances mathématiques, dans un contexte d'enseignement pluridisciplinaire générateur de projets variés.

Nous savons ce que nous devons à l'APMEP dans notre formation personnelle. Notre objectif est de transmettre sur le terrain un éclairage autre que celui des ressources habituellement utilisées (éditeurs et blogs d'enseignants) ; faire connaître l'association est un moyen pour le réaliser.

Grenoble

Titulaire : Éric Lafosse

Profession de foi :

Enseignant en lycée général et technologique, nous ne pouvons que constater les dégâts d'horaires décroissants, tant au collège qu'au lycée, d'exigences constamment revues à la baisse et de flou sur les exigibles des programmes de collège. Le niveau de calcul, la faculté d'abstraction, la maîtrise d'un vocabulaire spécifique et les liens avec d'autres disciplines nous semblent être des incontournables de notre enseignement, mais que nous perdons d'année en année. Il semble, avec la commission Villani, y avoir une volonté au plus haut niveau de l'Etat d'améliorer les conditions de cet enseignement, mais nous avons des craintes sur d'autres aspects. Nous désirons, par notre participation au comité national, aider l'APMEP à apporter sa pierre aux évolutions si la volonté d'amélioration est avérée, à dénoncer la poudre aux yeux si cette volonté n'est qu'un effet d'annonce.

Haute Normandie

Titulaire : Simon Le Gal

Suppléant : Julien Marceau

Professions de foi :

J'ai découvert l'APMEP par l'intermédiaire de collègues lorsque j'étais professeur contractuel dans la région havraise. Les journées nationales de Lyon ont été un déclic où je me suis rendu compte des possibilités de ce métier et qu'il existe des forces vives qui se questionnent, s'interpellent, et réfléchissent sur les pratiques de l'enseignement des mathématiques. Cette rencontre fut déterminante dans ma volonté de passer le concours, de devenir professeur et de faire vivre les mathématiques dans mes classes. C'est pourquoi maintenant je me propose de mettre ma pierre à l'édifice et de contribuer à faire vivre cette essentielle association comme représentant national.

Lorraine

Titulaire : Michel Lefort

Suppléant : Anas Mtalaa

Professions de foi :

Chers confrères, chers collègues, chers membres de la Nationale,
Passionné de Mathématiques depuis toujours comme en témoigne mon métier d'enseignant que j'exerce depuis 5 ans et ma qualité de membre du comité de l'APMEP de Lorraine depuis un an, je souhaiterais représenter la Régionale Lorraine auprès de la Nationale.

En effet, je me suis fixé trois objectifs en m'engageant dans ces fonctions : apprendre, comprendre et partager. Ce sont ces mêmes trois objectifs que j'aimerais traduire en

étant un représentant au sein de la Nationale : apprendre des membres actuels de cette dernière, comprendre par l'interaction avec eux et partager mes savoirs avec tous. En espérant que cet état d'esprit corresponde aux valeurs de la Nationale – chose dont je suis convaincu – je vous remercie, par avance, de la considération que vous accorderez à ma candidature.

Chers collègues,

lors de mon année de stage en 2007 nous avons eu une présentation de l'APMEP à l'IUFM et j'y ai tout de suite adhéré. Je participe régulièrement aux journées nationales et régionales et je fais partie du comité de la régionale.

Je souhaiterais à présent représenter la Lorraine auprès du comité national en tant que suppléant.

Passionné par les mathématiques, je travaille chaque jour afin de partager cette passion avec mes élèves, en diversifiant les approches et m'inspirant des productions de l'APMEP.

Je suis pleinement conscient du rôle de l'apprentissage des mathématiques dans le développement des individus et de la citoyenneté.

J'ai depuis des années des fonctions dans l'administration de mon établissement, notamment dans l'organisation des plannings des enseignants, et la mise en place de projets pédagogiques, ce qui m'apporte un savoir-faire complémentaire qui peut être utile à l'association.

Je souhaite que mon implication dans le bon fonctionnement de l'association et son développement évolue.

Montpellier

Titulaire : Michel Bourguet

Suppléante : Laurent Piccinini

Professions de foi :

Nous nous présentons au comité national de l'APMEP pour y représenter l'association régionale de Montpellier et pour porter et défendre les idées défendues par l'association. Nous sommes dans un moment important de l'enseignement des mathématiques, entre les résultats globalement faibles des élèves, la recherche florissante en didactique, les changements de programmes, voire de structure de l'enseignement secondaire. Il est important de porter la parole et de défendre le point de vue des praticiens quotidiens de la classe pour accompagner les changements à venir, en tant que spécialistes de l'enseignement des mathématiques.

Orléans - Tours

Titulaire : Laure Etevez

Suppléant : Hélène Gagneux

Professions de foi :

Après avoir enseigné 7 ans dans des collèges REP, d'abord dans le Val d'Oise puis en Eure-et-Loir, je suis depuis un an formatrice à l'ESPE de Chartres.

Au collège comme dans le cadre de la formation initiale des professeurs des écoles, le sujet qui m'a toujours passionnée est de trouver comment enseigner les mathématiques

à tous, comment faire pour que chacune des personnes auxquelles je m'adresse se sente suffisamment en confiance pour oser expérimenter le plaisir de chercher. J'aime farfouiller un peu partout pour glaner de nouvelles idées qui me permettront peut-être de montrer un peu plus à mes étudiants que les mathématiques peuvent être une vraie source de satisfaction.

L'APMEP a d'abord été pour moi une ressource, surtout lorsque je me suis sentie un peu isolée dans l'exercice du métier, le collectif que constitue l'association, avec ses brochures et ses journées annuelles, a été pour moi une vraie bouffée d'air.

Depuis un an, alors que je découvrais des questions passionnantes de didactique dans le cadre de l'enseignement primaire, j'ai choisi de m'investir davantage dans la vie de l'association en intégrant le groupe neurosciences et le groupe Au Fil des maths.

C'est pour poursuivre cet engagement, et pouvoir participer aux réflexions sur l'enseignement des mathématiques et la formation des enseignants, que je propose ma candidature au comité national de notre association, en accord avec le comité de la Régional d'Orléans-Tours dont je suis membre.

Hélène Gagneux, est, elle, professeure des écoles enseignant à l'ESPE de Bourges, également membre du comité régional et du comité départemental du Cher.

Strasbourg

Titulaire : Richard Cabassut

Profession de foi :

Pour un renouveau de la régionale de Strasbourg !

Le comité national 2017-2018 est le premier pour lequel la Régionale de Strasbourg n'y a aucun représentant que ce soit au titre de la régionale ou à titre individuel. Le président de notre régionale a démissionné en cours de mandat. Comment faire pour qu'une régionale dont plusieurs présidents nationaux de l'APMEP ont été issus et qui a organisé avec enthousiasme les journées nationales de 1992 puisse retrouver son dynamisme ?

Pour avril 2018 la journée régionale a été inscrite au PAF et plus de cinquante participants se sont déjà inscrits, ce qui n'était pas arrivé depuis plus de quinze ans et qui est le signe d'un possible renouveau.

Ma candidature veut conforter le lien entre le comité national et la régionale dans ce renouveau.

J'utiliserai mon expérience de plus de vingt ans dans l'enseignement secondaire puis de quinze ans dans la formation des maîtres et la recherche en didactique pour accompagner l'animation de notre régionale et porter sa voix, conscient de ses difficultés mais aussi de ses riches potentialités.